

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 juin 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Stéphane REYMOND

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Michel MONNET, Waren FEUTRY, Nicole CARTIGNY, Jacky BÉJEAN, Thierry MONNET, Agnès MARION

Pouvoirs :

Céline POURPOINT à Patricia DEROO, Philippe DUBOST à Roland CRIMIER, Jennifer THIERY à Fabienne CHAVASSIEUX, Michel MONNET à Catherine GUILLARD, Waren FEUTRY à Daniel ZORITA, Nicole CARTIGNY à Stéphane REYMOND, Jacky BÉJEAN à Frédéric RAGON, Thierry MONNET à Fabien BAGNON, Agnès MARION à Antonin GRECO,

Membres absents à la séance :

**PROGRAMMATION SOCIALE DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE 2026**

Délibération : 06-2026-075

Transmis en préfecture le : 30/06/2026

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

RAPPORTEUR : Monsieur Salah DAHMANE

La nouvelle géographie prioritaire, fondée sur les critères de revenus et de concentration des populations de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a été définie par les services de l'État en lien avec les communes et la Métropole de Lyon, et a été actée par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Pour la commune de Saint-Genis-Laval, le quartier des Collonges est resté en Quartier politique de la ville. Le nouveau contrat de ville métropolitain 2024 - 2030 « Engagements Quartiers 2030 » renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon.

Il a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'ensemble pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, l'emploi, la santé, l'action sociale, la médiation ou encore la tranquillité publique. Pour avoir une approche territorialisée de ce contrat de ville, la Convention Locale d'Application adoptée en conseil municipal le 3 octobre 2024 a défini 4 axes :

- Axe 1 : Réduire les inégalités au regard de l'emploi entre le QPV et le reste de la commune
- Axe 2 : Accompagner à la parentalité et lutter contre le décrochage scolaire, notamment auprès des familles monoparentales
- Axe 3 : Améliorer la qualité de vie, l'attractivité du quartier et renforcer la tranquillité publique
- Axe 4 : Favoriser une égalité dans l'accès aux soins

Pour sa mise en œuvre, chaque année, les partenaires signataires du Contrat de Ville (État, CAF, Métropole de Lyon, bailleurs et communes) soutiennent des actions déployées au plus près des habitants à travers un appel à projets appelé « programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la Politique de la Ville soutient des projets en proximité apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations, soit par des services de la Ville.

Dans une lettre de cadrage adressée aux maires de la Métropole de Lyon, la Préfète du Rhône a indiqué sept objectifs prioritaires pour le soutien de l'État dans le cadre de crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) destinés à la programmation sociale de 2026 :

- La nécessité de travailler sur la lutte contre les discriminations ;
- L'égalité femmes-hommes ;
- L'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- La participation citoyenne qui reste un principe essentiel de la programmation sociale ;
- Une attention spécifique portée sur le public jeune de 0 à 25 ans dans une approche globale et individualisée
- Une priorisation donnée aux actions reposant sur le principe d'aller vers, tout en veillant à favoriser également les actions incitant les habitants à sortir de leur quartier pour encourager la mixité des publics. Pour les autres types d'action, une priorité sera donnée à l'innovation et à l'expérimentation
- Une nécessité de s'appuyer sur le tissu associatif local, garant du lien social.

Pour cette année 2026, la programmation sociale apporte ainsi un soutien à 8 porteurs de projets pour 9 actions.

Parmi ces actions, deux d'entre elles - le programme de réussite éducative (PRE) et l'action des Compagnons Bâisseurs - s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif de trois ans et seront donc reconduites durant trois ans dans les mêmes conditions.

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 15 juin 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la Programmation sociale annuelle de la Politique de la Ville pour l'année 2025 telle que présentée ci-dessus;
- **DIRE** que les crédits relatifs aux subventions versées aux associations sont inscrits en fonctionnement au budget 2026 de la ville, pour les actions suivantes:

Libellé de l'Action	Porteurs du projet	Périmètre de l'Action	Subventions à verser en 2026
Réduire les inégalités au regard de l'emploi entre le quartier et le reste de la commune	Fondation AJD	Saint-Genis-Laval	1 000 €
Jeunesse, accès à la culture, aux sports et aux loisirs	Centre musical Artistique	Saint-Genis-Laval	1250 €
Lecture hors les murs Prévention et lutte contre l'illétrisme	À livre ouvert	Saint-Genis-Laval	1 730 €
Plateforme linguistique	AFI	Sud-Ouest Lyonnais	2 900 €
CitésLab Sud Ouest Lyonnais - Service d'amorçage de projet	Graines de Sol	Sud-Ouest Lyonnais	7 100 €
Accompagnement administratif et numérique	AMELY	Sud-Ouest Lyonnais	1 500€
Accès au droit et médiation citoyenne	AMELY	Sud-Ouest Lyonnais	4 150 €
Action intercommunale et itinérante d'accompagnement des habitant.es à l'amélioration de leur habitat	Compagnons Bâisseurs	Sud-Ouest Lyonnais	6 000 €
Ateliers ludiques et éducatifs pour les 6-11 ans	AMASCO	Sud-Ouest Lyonnais	6 500 €

- **DIRE** que les crédits relatifs aux participations de la commune sont inscrits en fonctionnement au budget 2026 de la ville, pour les actions suivantes :

Libellé de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2026
Permanences d'aide aux victimes	VIFFILAVI	2 500 €
Ateliers ludiques et éducatifs pour les 6-11 ans	AMASCO	2 500€

- **DIRE** que les crédits relatifs aux participations de la commune sont inscrits en fonctionnement au budget 2026 de la ville, pour l'action suivante :

Libellé de l'Action	Porteurs du projet	Subvention à verser en 2026
Permanences d'accès aux droits	PIMMS	3 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les recettes des actions suivantes :

Libellé de l'action	Porteurs du projet	Institutions sollicitée (s)	Montant
Chef de projet	Ville	État Métropole	7 000 € 22 247 €
PRE	CCAS	État	30 000€

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées susmentionnées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés ;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Salah DAHMANE**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Le secrétaire de séance,

Stéphane REYMOND

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Agnès MARION, Antonin GRECO

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

